

APPENDICE A

L'ORGANISATION DES ÉTUDES PROSPECTIVES

Le mandat du Comité portant sur les études prospectives ne se rattachant pas directement aux principaux thèmes exposés dans ce Volume, nous examinerons cette question séparément, dans cet appendice.

Au cours de notre première enquête, nous avons constaté qu'une nouvelle discipline, ordinairement appelée recherches ou études prospectives, prenait rapidement de l'ampleur à l'étranger. On pourrait la définir comme étant une réflexion systématique, indicative ou normative, à moyen et à long termes, utilisant diverses méthodes en vue d'évaluer les dangers et les chances que comporte l'avenir et de fournir ainsi une perspective plus large et mieux éclairée pour la prise de décisions. Cette nouvelle discipline ne faisait que démarrer, mais nous fûmes vite convaincus de son importance stratégique. De plus, nous avons constaté que l'effort du Canada dans ce domaine était très limitée.

Dans le Volume 2, le Comité estimait que pour commencer, le gouvernement devrait mettre sur pied un organisme multidisciplinaire qui servirait de poste d'observation et «qui donnerait une vue panoramique de l'activité humaine dans les diverses situations prévisibles à moyen et à long terme au Canada, tout en tenant compte de contexte mondial».⁽¹⁾ Nous avons recommandé que le Conseil économique du Canada soit chargé de ce nouveau programme en créant un Comité sur le futur.

Par la suite, dans un document non publié et intitulé «Gestion du futur», nous avons approfondi nos idées et envisagé le bien-fondé de créer un organisme que nous appelions le Centre canadien d'études prospectives et qui servirait de noyau à un réseau national de recherches dans ce domaine. Nous avons proposé que ce centre relève temporairement du Conseil économique.

Le Conseil a donné suite à nos propositions, et en 1974, il créait un groupe d'études prospectives qui poursuivait ses travaux jusqu'en 1976; par la suite, le Conseil cessa de l'appuyer, en partie parce que le gouvernement ne l'avait